

Autour de la table de Shabbat n° 333, Behar



Quand il y a des mini-films à mettre à la poubelle...

Notre Paracha traite au début, d'une Mitsva particulière, la Chmita. On le sait, la terre d'Israël n'est pas comme toutes les autres terres du globe. La septième année est sainte. Pendant cette année particulière, les agriculteurs s'abstiendront de labourer, ensemençer, récolter et aussi de tailler les arbres. De plus, tous les fruits et légumes acquerront une sainteté particulière et seront Hefquer / sans propriétaire. C'est à dire que tout un chacun peut entrer dans le champ de son prochain et cueillir les fruits qui pousseront pendant cette 7ème année, pour ses propres besoins (on ne peut pas en faire du commerce), et on fera attention de ne provoquer aucun dégât, comme casser des branches etc.

L'idée sous-jacente de cette Mitsva **est de montrer, à tous, que la terre et sa richesse proviennent du Créateur**. C'est **Lui le Patron de tous les patrons** et des propriétaires terriens. **C'est Hachem qui donne la bénédiction sur terre**. Mes lecteurs ne le savent peut-être pas, mais ces lois de Chmita sont applicables de nos jours. Toute personne qui possède ou même loue un champ ou un petit jardin **en Terre Sainte** devra se soumettre à ces lois. Nécessairement on ne pourra tailler les arbres ni même tondre son gazon. De plus, les fruits et légumes achetés dans les supermarchés en Erets devront avoir une surveillance Rabbinique ("Méhadrin").

Cette Mitsva véhicule l'idée que **toutes les réussites matérielles de l'homme proviennent de D.ieu**. Et si mes lecteurs soutiennent le contraire, que c'est par le résultat de ses efforts (heures sup. par exemple) qu'un homme acquière la félicité et la réussite. La Chmita montre que c'est le contraire qui est vrai. Une preuve est que l

a sixième année de la Chmita, la production annuelle était 3 fois plus importante, afin de permettre aux agriculteurs et à toute la population, résidant à Tsion, d'avoir de quoi manger la 6ème année de la Chmita, la 7ème qui est chaumée dans les champs et enfin la 8ème année car on n'avait pas encore ensemençé les graines de la nouvelle récolte. C'est donc **Hachem qui donne la bénédiction dans les champs mais aussi dans ses affaires et les résultats de son commerce**.

La suite de la Paracha enseigne une autre Mitsva toute aussi intéressante, "**Lo Tonou Ich Et Amito Ani Hachem - Tu ne vexeras pas ton ami, Je suis ton D.ieu.**"(Vaykra 25/17). La guémara Baba Métsia (58:) enseigne que dans la Thora il existe deux versets qui énoncent l'interdit de faire du mal à son prochain. Le premier c'est notre verset qui traite de la vexation verbale. Le second évoque dans cette même Paracha, 25/14 "Lorsque vous vendrez un bien.... ne vous lésez pas l'un l'autre...". Il s'agit de l'interdit de faire payer à son client un article plus cher que le prix étalon du marché (un sixième de plus). La Guémara rapporte plusieurs avis au sujet de ces deux interdits alors que la Thora emploie le même mot, "Lo Tonou", vexer et l'interdit de "rouler" sa clientèle. Elle conclut que l'interdit de faire du mal verbalement est plus grave que de faire payer un prix plus élevé bien que ce soit aussi un interdit. La raison est que, dans le domaine de l'argent on peut toujours rendre à son client (lésé) l'argent de la ruse (donc il y a réparation possible) tandis que la vexation verbale n'est pas réparable.

Il est intéressant de savoir que le verset conclut, "**Je suis Hachem**". C'est-à-dire qu'il peut s'agir d'une attitude ou de paroles **très fines** qui peuvent amener la honte à une personne précise

tandis que la majorité des auditeurs ne comprennent pas l'allusion incisive. Pourtant la Thora fini par "Ani Hachem"/ Je suis ton D.ieu, pour prévenir que même dans ce cas il faudra bien faire attention de ne pas indisposer quiconque. Béni Soit Hachem, **mes lecteurs de plus en plus nombreux font attention de ne pas rabaisser leurs prochains** par des paroles dégradantes, j'en suis sûr ! Cependant il existe d'autres manières de nos jours de dévaloriser son prochain. Je pense en particulier à tous ces films et photos qui sont diffusés dans les WhatsApp et réseaux sociaux qui montrent des scènes particulièrement violentes. Par exemple, ce qui s'est déroulé dernièrement en Terre sainte, **Qu'Hachem prenne en miséricorde le peuple résidant en Erets et dans le monde entier**, où deux terroristes faisaient leurs sales besognes avec l'aide d'un revolver et d'une hache... que D.ieu nous en préserve. Et immédiatement après le carnage, l'image des saints hommes qui ont été abattus sauvagement sont diffusés dans le monde entier alors que leurs corps baignent dans leur sang encore chaud. Ces images attisent la curiosité de millions d'abonnés aux différents réseaux à la recherche d'images toujours plus choquantes les unes que les autres pour meubler leur journée et leurs temps morts, c'est le cas de le dire. Cette attitude est vide de sens. Car s'ils avaient un peu de jugeote, au lieu de passer leur temps sur leur iPhone à la recherche de grandes sensations ils feraient mieux d'aller étudier au Beth Hamidrash. **N'y a-t' il pas un peu de ce "Ani Hachem"/Je Suis ton D.ieu qui est piétiné par ces réseaux sociaux ?** Est-ce que les familles des victimes, et j'en connais personnellement de Elad, apprécieraient de savoir que des images de leur père circulent dans le monde entier alors que tout juste encore la semaine précédente, leur saint père (je dis "saint" car ils sont morts parce que juifs) faisait le Kidouch sur une coupe de vin et du jour au lendemain la famille se retrouve sans soutien ni aide ? (Fin de l'aparté...).

Seulement le Sefer Hah'inouh (336) rajoute autre chose. La vexation n'est pas forcément vis-à-vis de son prochain. Cela touche aussi **son épouse car la femme n'est pas moins que son voisin de la synagogue** ainsi que les **enfants même en bas âge**. Intéressant, n'est-ce pas ?

C'est deux Mitsvots extraites de notre Paracha sont peut-être complémentaires. La vexation, et la mauvaise parole (Lo Tonou) sont généralement émises lorsqu'au départ il existe un manque de foi et de confiance en D.ieu symbolisé par la Chmita. Car si on avait la certitude que nos pas sont

dirigés par D.ieu comme la Guémara dans Houlin 7 l'enseigne, par exemple, qu'un homme ne se frappe pas malencontreusement le doigt avec un marteau, si ce n'est pas voulu du Ciel. Alors automatiquement on aurait un autre regard sur son prochain qui ne se comporte pas exactement suivant nos attentes. C'est cette Emouna qui nous permet d'accepter la différence, avec son prochain et nécessairement on évitera de commettre toute sorte d'humiliations.

Au final, grâce à cette Mitsva de "Lo Tonou", on arrivera à ce que le Ribono Chel Olam attend de nous : vivre une vie de paix avec ses proches et son entourage.

Que Hachem nous aide à accéder à ce véritable Chalom afin que la paix règne dans nos familles et la communauté toute entière. Alors la sécurité de tout le peuple sera assurée sans aucune faille (on n'aura pas non plus besoin de soldats en patrouilles dans les villes de la Terre Sainte), car Hachem protège un peuple uni.

Le Sippour.

Le Machpiah Rav Biderman Chlita, rapporte une histoire véridique qui a eu lieu il y a quelques temps en Israël, dans une des grandes villes du centre du pays. Un soir, Madame P. rentre chez elle après son travail. Elle monte l'escalier de l'immeuble lorsqu'au même moment elle rencontre une voisine qui descend. Les deux voisines entament une conversation. Puis au cours de cette rencontre fortuite s'attroupent d'autres voisines du même immeuble. Par la force des choses la discussion glisse sur un des sujets brûlants qui concerne une ancienne dispute subsistant au sein de l'immeuble. Petit à petit les voisines commencent à s'invectiver, et cela s'envenime encore plus. Cette fois, toutes les vexations, les anciens problèmes enfouis dans le cœur des voisines sont portés au grand jour. Le ton monte jusqu'aux cris! Une des voisines qui voulait vraiment avoir le dernier mot dit des mots terribles devant toute l'assemblée, **'Madame P., je comprends maintenant pourquoi tu n'as pas eu d'enfant, Hachem connaît TRES bien qui mérite d'avoir des enfants et qui ne MERITE PAS d'avoir des enfants!!** Ces mots à peine sortis de la bouche de la voisine entraînent un silence de la part de toutes les voisines, elles étaient abasourdies. En effet, tout le monde savait que madame P. attendait depuis des années la délivrance qui tardait tant à venir. Tous les jours elle priait et **suppliait Hachem** de lui donner la chance de mettre au monde un trésor (enfant)! Et finalement elle entendait de la bouche de sa

voisine que c'était Hachem qui ne Voulait pas le lui donner. Des pleurs brûlants inondèrent son visage, et son cœur se déchira de honte et de tristesse. Elle éclata en sanglots terribles devant tout le monde. Finalement elle courut jusqu'à son appartement. Après plusieurs minutes son mari, de retour du Collel, vit sa femme dans tous ses états, (encore en pleurs). Il prend peur, et lui demande les raisons de ses larmes. Elle expliqua toute la honte qui l'avait submergée. Son mari qui écoutait ATTENTIVEMENT son épouse s'associa à sa grande peine. A la fin, il dit des paroles qui consolèrent son cœur meurtri puis continua sur un autre domaine. 'La volonté de Hachem est qu'il faut pardonner cette voisine. Certainement qu'elle l'a dit sans savoir la portée de ses paroles. On va essayer de ne pas lui renvoyer la monnaie de sa pièce. « S'il te plait pardonne-lui d'un cœur ENTIER afin que réside de nouveau la Chérina/présence divine parmi nous et notre voisinage! Car Hachem réside dans le Chalom/paix et pas dans la querelle!' Ces paroles eurent beaucoup d'effet sur l'épouse car elle aimait beaucoup la manière exemplaire de son mari dans son rapport avec elle et les gens. Elle reprit de nouvelles forces et tous les deux pardonnèrent à la voisine toutes les mauvaises paroles et recommencèrent à lui adresser la parole comme d'habitude... Fin de l'épisode.

La suite dit le Rav Biderman, c'est que 10 mois après(!) est né un fils à ce couple, après de longues années où tous les deux avaient fait toutes sortes de thérapies et aussi, Léavdil, de nombreuses de prières. Et voilà que d'un coup, ils ont reçu ce magnifique cadeau du ciel : recevoir une nouvelle âme dans leur maison bénie! Tout ça, par le mérite du PARDON!

On voit, que l'affront peut être très grand, le pardon très difficile... mais les résultats sont au de-là de toutes les espérances...

Coin Hala'ha : on fera la bénédiction ainsi que le décompte du jour (du Omer) en étant debout (et non assis). A priori on attendra la tombée de la nuit pour faire la Mitsva (du décompte). A posteriori, si on a fait le décompte après le coucher du soleil (avant la tombée de la nuit) on sera quitte.

Au moment où l'on fait la bénédiction on devra connaître le nombre du jour (et de la semaine). Dans le cas où on fait la bénédiction, sans connaître le décompte exact, mais uniquement dans l'attente de l'écouter du décompte de son proche voisin de la synagogue, qui fait dans le même temps la Séphira, on sera quitte (on dira le compte).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David GOLD Soffer

Nouveau ! Pour les communautés (ou les particuliers), j'écris sur parchemin une belle Méguila de Ruth (l'arrière-grand-mère du Roi David) pour se préparer à la fête de Chavouot. Celui qui veut l'acquérir, doit prendre contact au 00972 (0) 55 677 87 47

Une Brah'ha à tous les Ba'hourims français qui sont revenus en Terre Sainte pour reprendre l'étude de la Thora en particulier les familles Zana, Halfon et Azoulay. Grande Réussite

Vous souhaitez dédicacer le feuillet hebdomadaire de la Yéchiva à la mémoire ou pour la réussite d'un proche :

Contactez-nous au

00972 (0)55 677 87 47

ou par mail à 9094412g@gmail.com